

Accueilli comme un hôte

par Jean-Pierre Bory

Aujourd'hui, dans la plupart des pays du monde, des Eglises nationales existent et se développent. Ces Eglises sont adultes. Le missionnaire qui part, pour accomplir un ministère déterminé, est accueilli **comme un hôte**, mais **dans une maison qui n'est pas la sienne**. Cela implique des efforts réciproques.

Relations personnelles

L'Eglise locale qui accueille le missionnaire a sa propre discipline, exerce une autorité, dont certains aspects paraissent peut-être abusifs ou restrictifs au jeune missionnaire par rapport à sa propre liberté en Christ (l'apôtre Paul a déjà connu cela : 1 Co 8 à 10). Le missionnaire peut aussi se sentir minoré devant la sagesse et l'autorité des « Vieux », ou les diplômés universitaires supérieurs de ses collègues autochtones. Et s'il a la moindre sensibilité, il se sentira vite mis à nu par la connaissance intuitive de ses hôtes.

Ses besoins affectifs, des affinités intellectuelles, une recherche de protection contre la différence culturelle, le feront peut-être se replier sur lui-même dans une sorte de ghetto missionnaire. Le climat, la fatigue, la maladie, l'éloignement de la famille et des amis, la monotonie de la vie, constitueront des difficultés supplémentaires. Ce que les responsables de l'Eglise comprennent, mais pas toujours l'ensemble de ses membres.

Ce qui caractérise un invité bienvenu, c'est son intérêt pour ceux qui l'accueillent, son tact et sa bonne éducation, sa conversation intelligente, sa capacité de communiquer. On pourrait ajouter ce que Jésus demande à ses disciples : savoir considérer les autres comme supérieurs à soi-même. Tout missionnaire doit accepter cette discipline. Ce n'est pas toujours facile ; il faut le vivre pour en saisir la difficulté.

Relation mission-Eglise

La relation du missionnaire avec l'Eglise d'accueil sera grandement facilitée si, préalablement, les Eglises d'Europe, ou la mission, a conclu, avec cette Eglise, un partenariat de collaboration. C'est le cas entre l'A.S.M.A.F et les Assemblées Chrétiennes au Tchad (A.C.T.). Plusieurs textes, rédigés dans la concertation, définissent le cadre dans lequel les envoyés travaillent au Tchad au sein des A.C.T. Quelques exemples : le dossier de candidature d'un envoyé est examiné d'abord par le comité de l'A.S.M.A.F, puis communiqué au comité national des A.C.T. qui donne son avis favorable ou non.

Le type de ministère de l'envoyé est aussi défini préalablement par les deux comités tchadien et français : le premier exprime ses besoins, et le second qui connaît mieux le candidat évalue dans quel domaine ses dons personnels pourront être mis en valeur, et dans quel secteur l'envoyé se sentira à l'aise. Un cahier des charges précise : dans quels domaines l'envoyé travaille, son respect de la discipline des A.C.T., et dans quels autres domaines le comité français reste responsable de l'envoyé.

Cette façon de faire crée un climat de confiance réciproque qui a permis jusqu'ici une collaboration harmonieuse et une bonne communion entre les comités et les missionnaires français d'une part et les A.C.T. qui les accueillent.

J.-P B.